

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANQUEVILLE 02140**

Nombre de conseillers : 11

Séance du 18 octobre 2023

En exercice : 11

Date de la convocation : 13/10/2023

Présents : 08

Date de l'affichage : 14/10/2023

Votants : 08

L'An deux mil vingt trois, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Franqueville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LEMOINE Jean-Louis, Maire

Etaient présents : MM.LEMOINE Jean-Louis, LEMOINE Guy, HENNECHART Julien, BEHIER Christian, MOINEUSE Cédric,

Mmes. CARRIER Anne-Marie, SCHMIDT Renée, Renée DEMARLY

Absents :

Mme CARDOT Audrey pouvoir à M. LEMOINE Jean-Louis

MM, DESSE Jean-Luc, GUILLAUME Franck

Secrétaire de séance : Monsieur Julien HENNECHART a été élu secrétaire

Objet : Autorisation du changement du bénéficiaire de la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales

Mme DEMARLY Renée ne participe pas au vote

Dans le cadre de l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Franqueville, le Conseil Municipal a autorisé, par délibération du 26 février 2019, la signature d'une convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales à la Société Nordex France SAS.

Le groupe Nordex ayant cédé son activité de développement de projets éoliens terrestres en France à RWE Renewables, notamment par le biais d'un apport partiel d'actifs de sa branche d'activité de prospection, de développement et de vente de projets de production d'énergie renouvelable en France, incluant tous les actifs, droits, contrats relatifs à tout projet situé en France.

Dans ce contexte, les activités de développement de projets de parcs éoliens terrestres et de projets photovoltaïques du groupe Nordex en France doit être transféré de la société Nordex France SAS à la société RWE Renouvelables France (R.C.S. Nanterre 884 706 672).

Dans le cadre du projet éolien en développement sur le territoire de la commune de Franqueville, un tel transfert suppose notamment pour la société Nordex France SAS de transférer l'ensemble des contrats au bénéfice de Nordex France SAS à la société RWE Renouvelables France en ce compris les conventions susvisées.

C'est pourquoi, afin de pouvoir permettre la construction du projet de parc éolien ayant désormais vocation à être développé par la société RWE Renouvelables France représentée par Joseph Fonio, il est demandé au Conseil Municipal de consentir au transfert du bénéfice de la convention susvisée à la société RWE Renouvelables France pour la réalisation du projet de parc éolien.

Après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus exposés, ainsi que du projet de convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales, le Conseil Municipal est invité à délibérer comme suit :

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales au bénéfice de la société RWE Renouvelables France

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Louis LEMOINE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210203121-20231018-20231018DEL11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2023